

VOTES ELECTRONIQUE POUR L'ELECTION DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL ACADEMIQUE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMUE HESAM UNIVERSITÉ

N° de marché

2	0	1	9	0	0	1
---	---	---	---	---	---	---

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

HESAM Université

dont le siège est situé : **15, rue Soufflot 75005 PARIS**

Numéro d'identification S.I.R.E.T: **130 021 447 00011**

Code d'activité économique principale APE: **8542Z**

Représenté par M. **Jean-Luc DELPEUCH, Président**

Le présent marché vaut règlement de consultation, acte d'engagement et cahier des clauses particulières.

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables est le suivant :

- Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de prestations Intellectuelles (CCAG-PI) et option B concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs de l'acheteur et du titulaire est telle que définie au Chapitre V du CCAG – PI.
- Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de fournitures et de services ou C.C.A.G.- FCS en vigueur à la date d'établissement du présent marché.
- Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de travaux (CCAG Travaux) en vigueur à la date d'établissement du présent marché.

1- Objet et durée du marché

Le présent marché a pour objet la mise à disposition d'un système de vote dématérialisé par internet ainsi que les services associés nécessaires à l'organisation des élections.

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée de 10 mois à compter de septembre 2019.

2- La prestation attendue

Les modalités de réalisation des prestations sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières annexé au présent marché.

Membres

Membres affiliés

2-1- Documents à produire par le candidat

Votre pli devra contenir les éléments suivants :

▪ Contenu du pli :

Votre pli contiendra les documents suivants :

✓ **Pièces de la candidature :**

- La lettre de candidature (DC 1) dûment **renseignée et signée**
- La déclaration du candidat (DC 2) accompagnée des annexes suivantes :
 - Les références de la société
 - Un descriptif des moyens techniques et humains de la société ;
- La copie du jugement si l'entreprise est en redressement judiciaire,
- La preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

✓ **Pièces de l'offre :**

- Le présent marché simplifié constituant marché passé selon une procédure adaptée, valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières, dûment **renseigné, signé** par vos soins
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
 - Un mémoire technique (marché de travaux)
 - La décomposition du prix global et forfaitaire dûment complétée (DPGF).
 - Coordonnées bancaires (joindre le RIB)

2-3- Offre de base et variantes :

Les variantes (ne) sont (pas) autorisées.

2-4- Pénalités :

2-4-1 - Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour calendaire de retard et sans mise en demeure préalable les pénalités suivantes :

- Retard sur jalon fixé par le titulaire : 200 € H.T
- Retard de livraison de la solution : 500 € H.T
- Retard sur l'ouverture du scrutin : 20 000 € H.T

En cas d'indisponibilité cumulée du service supérieure à trente (30) minutes pendant la durée du scrutin, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, et sans mise en demeure préalable, les pénalités suivantes :

- Forfait de 60 000 € H.T

En cas de non-tenu ou d'annulation de l'élection, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, et sans mise en demeure préalable, les pénalités suivantes :

- 300 000 € H.T

2-4-2 - Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance

Il n'est pas prévu de pénalité d'indisponibilité.

2-5- Modalités de paiement

Le règlement des prestations sera effectué par application des prix fixés dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Le paiement interviendra à l'issue de l'exécution de la prestation.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Membres

Membres affiliés

Les factures seront adressées et libellées à l'ordre de :

**HESAM Université
Service financier
Marché 2019-001
15, rue Soufflot 75005 PARIS**

Une facturation électronique pourra se substituer à un envoi papier des demandes de paiement dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique et ses décrets d'application.

Comptable assignataire des paiements :

Le comptable public assignataire des paiements est Madame l'Agent comptable de HESAM Université

3 – La procédure de sélection

-Les critères de sélection des candidatures sont les garanties professionnelles et financières, capacités et références techniques suffisantes.

-Les critères détaillés ci-dessous seront pris en compte pour le jugement des offres selon la pondération suivante :

CRITERES	PONDERATION
Valeur technique	35%
Prix des prestations	30%
Organisation des prestations	25%
Qualité et clarté de l'offre	10%

Délai de validité des offres : Les entreprises resteront engagées pendant le délai de 120 jours après la date limite de remise des propositions.

La transmission des offres par voie électronique est autorisée.

4 Négociation :

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous la forme écrite à l'issue de l'analyse des offres, au vu des critères de jugement des offres, avec les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

La négociation sera engagée avec l'ensemble des candidats.

La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

5 – Modalités de remise des candidatures et des offres

Votre pli devra être déposé contre récépissé ou être envoyé par voie postale en recommandé avec accusé de réception et parvenir avant le **16 août 2019 à 15 heures 30**, date et heure limites de réception des offres, aux adresses suivantes :

Adresse postale et adresse physique
HESAM Université
Marché 2019-001
1^{er} étage gauche
15, rue Soufflot 75005 PARIS

Mention « NE PAS OUVRIR »

Adresse mail : hugues.brunet@hesam.eu

Toute proposition enregistrée après l'expiration du délai de remise des propositions sera refusée.

Pour les renseignements administratifs et techniques à :

HESAM Université
M. Hugues BRUNET
15, rue Soufflot
75005 PARIS
hugues.brunet@hesam.eu

6 - Les pièces constitutives du marché :

Le marché sera constitué :

- Du présent document valant marché signé par le prestataire et le représentant de l'acheteur
- La décomposition du prix global et forfaitaire dûment complétée et signée
- Du Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- Du mémoire technique.

A, le
Cachet et Signature du candidat

Membres

Membres affiliés